

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC - Rue Jean Giono - Aménagement de la voie - Lancement d'une
procédure d'enquête publique - Approbation - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement envisage des travaux d'aménagement de la rue Jean Giono à Mérignac. Il s'agit d'une voie de desserte, en impasse depuis la rue du Château d'Eau, qui dessert plusieurs équipements publics : école maternelle « Jean Jaurès », école maternelle « Les Bosquets », école primaire « Les Bosquets », centre de loisirs et centre social de Capeyron.

Cette voie a la particularité d'avoir une domanialité variable :

- depuis la rue du Château d'Eau, et sur 80 m environ, la voie est communautaire, et elle dessert des maisons individuelles,

- au-delà, et jusqu'à son extrémité en impasse, soit sur 400 m environ, la voie est privée, elle appartient à différents propriétaires, dont la ville de Mérignac, et dessert entre autres, les équipements publics mentionnés précédemment, ainsi qu'une résidence privée.

C'est sur cette partie privée, qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU (ERT 1999, sous maîtrise d'ouvrage CUB) que la ville a demandé à notre établissement d'engager des travaux avec les objectifs suivants :

- créer une aire de retournement à son extrémité, notamment pour les bus scolaires,

- renforcer la sécurité des piétons, en réorganisant ponctuellement le stationnement, et en aménageant des ralentisseurs supplémentaires,

- rénover la voie, à l'identique, jusqu'au centre social de Capeyron,

- aménager la voie sur sa partie terminale, en créant, outre l'aire de retournement, des trottoirs, du stationnement et des aires d'arrêt bus scolaire.

A l'occasion de ces travaux, l'assainissement pluvial existant sur la partie communautaire, sera prolongé.

Par ailleurs, la mairie réalisera des plantations d'arbres et d'arbustes, et rénovera l'éclairage public.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet d'aménagement (acquisitions et travaux) est estimé à 1 230 000 € (± 20 % valeur novembre 2013).

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. Indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est donc nécessaire pour permettre d'éventuelles expropriations.

Il nécessite également une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour :

- procéder au déclassement de 320 m² de terrains affectés en Espace Boisé Classé à créer ou à conserver,
- redéfinir l'emplacement réservé existant sous les références T1999.

La Communauté urbaine de Bordeaux est donc appelée à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique, au sens de l'article L 123-6 du Code de l'Environnement, en vue d'obtenir la déclaration publique des travaux envisagés emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 122-1 et L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L 11-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-11, L 123-14-2 et R 123-23-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la délibération n° 2010/0750 du 22 octobre 2010 et notamment es 3°, 17°, 18°, 23° et 24°,

VU l'ensemble des dossiers nécessaires à l'enquête publique uniquement consultable par les élus communautaires au secrétariat de la direction territoriale Ouest de la Communauté urbaine de Bordeaux, situé Parc Sextant – 6-8 avenue des Satellites – Immeuble A – 33185 Le Haillan, aux jours et heures ouverts de la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU l'avis des domaines en date du 21 octobre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que les caractéristiques du projet envisagé permettraient de répondre aux objectifs poursuivis par la Communauté,

Que la réalisation de ce projet nécessite de procéder :

- aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation,
- au déclassement partiel de plusieurs terrains affectés en EBC et à la redéfinition de l'emplacement réservé T 1999.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique préalable en vue :

- de procéder à la mise en compatibilité du PLU,
 - d'obtenir la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la rue Jean Giono, afin de permettre au maître d'ouvrage de procéder si nécessaire par voie d'expropriation aux acquisitions foncières,
- et de solliciter un avis auprès de l'Autorité Environnementale.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président par dérogation aux dispositions du 18° de la délibération 2010/0750 du 22 octobre 2010 à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable, en y appliquant un prix inférieur ou égal à celui déterminé par France Domaine ou le cas échéant, par voie d'expropriation,

Article 4 : dispenser Monsieur le Président, dans l'éventualité où se révéleraient des inscriptions hypothécaires, au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant à des biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 600 €.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

M. ALAIN DAVID